

Pilotez vos drones ANAFI comme d'habitude sous la nouvelle réglementation européenne sur les drones

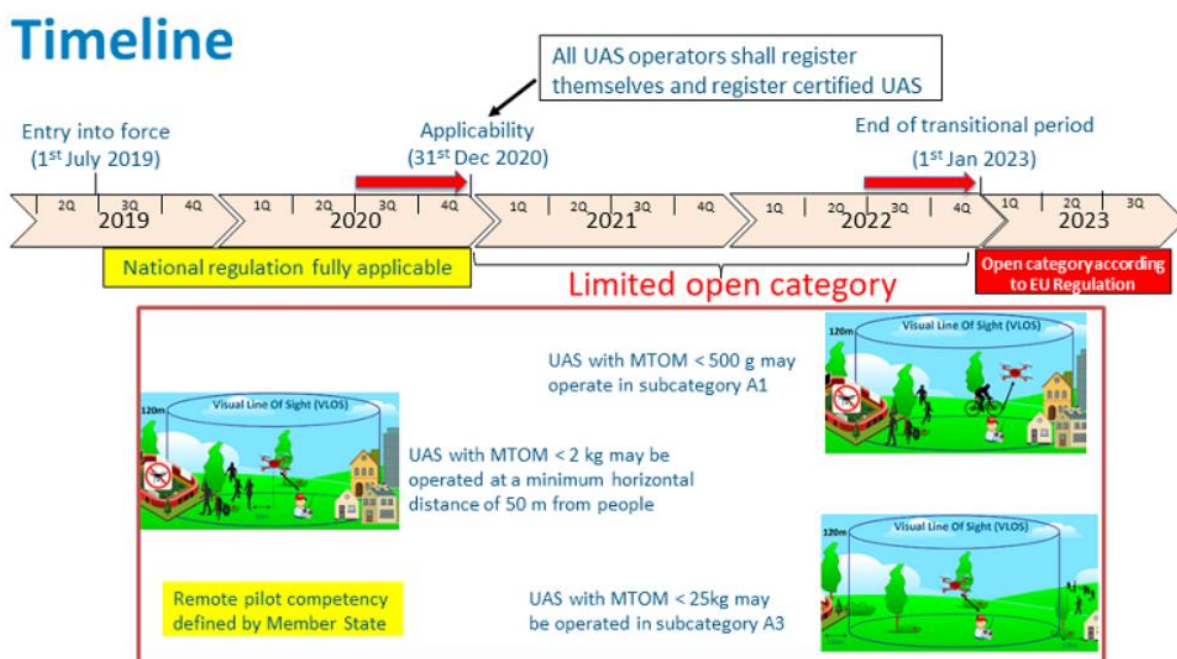
Les utilisateurs de Parrot ANAFI bénéficieront des mêmes droits d'exploitation que les drones marqués C1 jusqu'en 2023 au moins.

Dans la perspective de la nouvelle réglementation européenne sur les drones, qui entrera en vigueur en janvier 2021, et afin d'assurer une transition en douceur pour les utilisateurs actuels et futurs d'ANAFI, Parrot travaille en étroite collaboration avec les autorités et les régulateurs européens.

Vous trouverez ci-dessous des questions-réponses avec le responsable qualité de Parrot, Manuel Le Bail :

1. Quel est le calendrier de mise en œuvre du nouveau règlement européen sur les drones ?

Le nouveau règlement européen sur les drones sera applicable à partir de janvier 2021 :



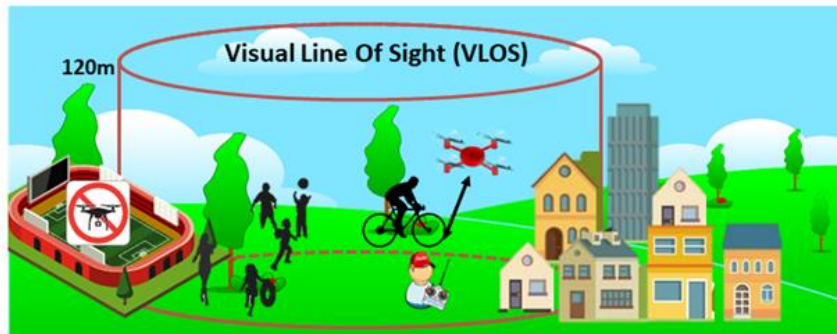
2. Puis-je encore utiliser mon drone ANAFI, ANAFI FPV, ANAFI Thermal, ANAFI USA sans étiquette d'identification de classe après le 01/01/2021 ?

Oui, sans limite de temps !

Les modèles de drones Parrot ANAFI, ANAFI FPV, ANAFI Thermal, ANAFI USA sans étiquette d'identification de classe pourront être exploités dans différents scénarios de catégorie ouverte selon la période :

- Pendant la période transitoire de 2 ans - jusqu'au 31/12/2022 :
Les drones sans étiquette d'identification de classe (C0, C1, C2, C3 ou C4) et pesant moins de 500 g, comme ANAFI, ANAFI FPV, ANAFI Thermal, et ANAFI USA bénéficient des mêmes droits en termes d'exploitation que s'ils étaient marqués C1 : vol en catégorie Open A1 :

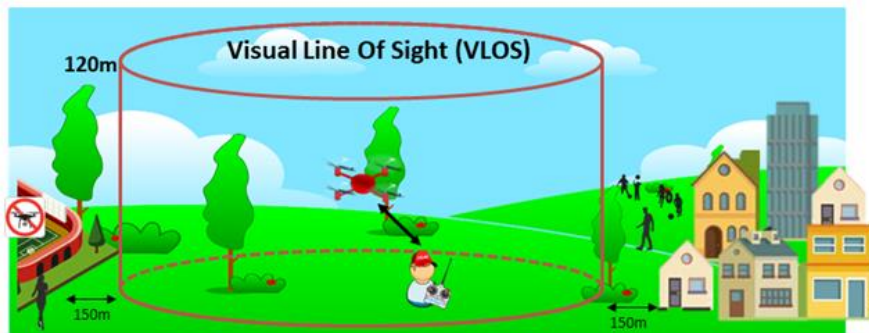
Open category - Subcategory A1



- **No fly over assembly of people**
- reasonably expect that no uninvolved person is overflown. In case of unexpected overfly over uninvolved persons, the remote pilot shall reduce as much as possible the time during which the unmanned aircraft overflies those persons

- Après la période de transition - à partir du 01/01/2023 :
Les drones sans étiquette d'identification de classe (C0, C1, C2, C3 ou C4) et pesant moins de 25 kg, comme ANAFI, ANAFI FPV, ANAFI Thermal, et ANAFI USA, bénéficient des mêmes droits en termes d'exploitation que s'ils étaient marqués C3 : vol en catégorie Open A3 :

Open category - Subcategory A3



Privately built
with MTOM<25kg



- **No fly over uninvolved people**
- conducted in an area where the remote pilot reasonably expects that no uninvolved person will be endangered within the range where the unmanned aircraft is flown during the entire time of the UAS operation

Sources :

Référence réglementaire : Article 20, article 22 et annexe partie A du règlement de l'UE 2019/947 et du règlement de l'UE 2019/945.

<https://www.easa.europa.eu/faq/116508>

3. Les modèles de drones Parrot ANAFI, ANAFI FPV, ANAFI Thermal et ANAFI USA bénéficieront-ils à terme d'un label d'identification de classe ?

Techniquement, nous sommes convaincus que tous nos modèles de drones ANAFI répondent aux exigences de la classe C1 du règlement européen 2019/945.

Tous nos modèles sont déjà marqués CE, et nous travaillons actuellement à leur faire bénéficier du label d'identification de la classe C1, qui permet le scénario d'utilisation le plus tolérant dans la catégorie Open : le scénario A1.

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de confirmer la date exacte de l'obtention du label C1, car plusieurs sujets sont gérés et toujours en cours d'examen par les administrations européennes (normes, autorités de notification...).



4. Si j'ai déjà un drone Parrot ANAFI, un ANAFI FPV, un ANAFI Thermal, un ANAFI USA en ma possession, sera-t-il possible d'obtenir une étiquette de classe d'identification rétroactivement ?

Cette éventualité est actuellement étudiée par les autorités européennes. Soit par une mise à niveau physique, soit par une mise à jour à distance du firmware, les drones Parrot pourraient être rendus conformes aux exigences techniques du C1, et ainsi obtenir le label d'identification C1. Parrot plaide pour que les deux solutions soient autorisées, sous le contrôle et la responsabilité stricts du fabricant.

Pour plus d'informations sur le règlement européen sur les drones, veuillez consulter le site : <https://www.easa.europa.eu/the-agency/faqs/drones-uas>

Pour plus d'informations sur les drones non marqués, veuillez consulter le site <https://www.easa.europa.eu/faq/116508>